

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2010

20h

Présents : Jean-Pierre RONSEAUX, Laurent DEGODET, Martine RHONE, Didier DELAVELLE, Hélène COLZY, Jean-Pierre MAZEREEL, Patricia GIANNETTA, Brigitte DUPONT, Michel MAGNEE, Michèle BOLAND, Jean-François TROITZKY, Benoît DINVAUT, Ange-Marie SONNET, Hubert CROZAT, Pierre-François SOUCHON, Nicolas VIGOUR,

Absents excusés : Pascal ANGHELOVICI, pouvoir donné à Jean-Pierre MAZEREEL
Matthieu SIRAUT, pouvoir donné à Nicolas VIGOUR

Date de convocation : 30/04/2010

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

I – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES VOIRIES

Monsieur MAGNEE présente Valentin AME, étudiant en 2^{ème} année d'IUT Génie Civil, stagiaire dans la commune, et son professeur, Monsieur EL WAKIN.

Valentin AME a été chargé, lors de son stage, de réaliser le Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces Publics de la commune de Gueux (PAVE).

Monsieur MAGNEE rappelle que l'élaboration et la mise en œuvre de ce document ont été rendus obligatoires par la loi du 11 février 2005. Les communes devaient l'adopter avant la fin de l'année 2009, mais une tolérance permet de repousser son adoption en 2010.

Valentin AME expose au Conseil Municipal les principaux axes de son travail :

- le diagnostic du territoire qui présente les principales caractéristiques de la commune (activités publiques ou privées générant de la circulation ou du stationnement, éventuels points noirs identifiés...);
- le diagnostic du terrain : principaux problèmes identifiés sur les voiries et stationnements de la commune (obstacles, hauteurs de bordures...).
- les pistes d'amélioration et éléments de programmation : Valentin a distingué d'une part les aménagements ponctuels qui pouvaient faire l'objet de travaux spécifiques, et d'autre part les aménagements qui doivent être envisagés dans le cadre de travaux de réfection plus globaux.

Madame COLZY fait remarquer, à l'issue de la présentation du PAVE, que les aménagements liés à l'accessibilité des PMR rendront également service à tous les piétons.

Elle rappelle également que si les largeurs des trottoirs de l'Avenue ROEDERER sont si importantes, c'est justement afin de les mettre en conformité avec les règles de l'accessibilité.

En effet, s'il n'y a pas de délai pour la mise aux normes d'accessibilité, celle-ci doit impérativement être prise en compte lors de travaux sur des voiries et stationnements.

Valentin rappelle que l'accessibilité ne doit pas devenir une fin en soi, mais doit effectivement être prise en compte dans chaque projet de réfection ou d'aménagement de voirie. Elle peut également intervenir pour déterminer le degré de priorité de chaque projet, mais parmi d'autres critères tels que l'état de la voirie, le danger encouru par les usagers, le coût des travaux....

Le professeur EL WAKIN félicite son étudiant et apprécie le fait qu'il ait mis ses compétences à la disposition de la commune dans laquelle il vit.

Il remarque également que l'étude est complète, puisque, outre le diagnostic et les préconisations, Valentin a procédé à une estimation financière des travaux.

Monsieur le Maire indique qu'il est également très satisfait du travail de Valentin AME, qui pourra être approuvé par le Conseil Municipal et adressé en Sous-préfecture.

Il encourage Valentin à poursuivre ses études dans une école d'ingénieur.

L'ensemble du Conseil Municipal félicite Valentin et remercie son professeur.

II – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL - (7 avril 2010).

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2010.

III– COMPTE-RENDU DES REUNIONS DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

• Compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 avril 2010 :

Monsieur CROZAT rappelle qu'il s'agissait d'examiner et de voter le budget 2010 de la Communauté de Communes Champagne Vesles (CCCV).

Messieurs CROZAT, DELAVELLE, DINVAUT et MAZEREEL représentaient la commune.

D'importants investissements ont été engagés à la suite de l'entrée de la commune de Faverolles dans la CCCV il y a trois ans.

En conséquence, ces charges qui n'avaient pas été anticipées vont rendre difficile la situation financière de la CCCV dès 2012.

Afin de résoudre ces problèmes à venir, le bureau de la CCCV a décidé de proposer :

- une augmentation des quatre taxes locales,
- une augmentation de la Taxe de ramassage des Ordures Ménagères (TOM).

Or, les élus de Gueux ont fait remarquer que ces augmentations avaient été décidées sans prendre en compte, au préalable, les recettes à attendre de la ZAC Nord de Thillois.

Ainsi, lors du vote des taux des taxes locales, l'augmentation a été votée mais avec 16 voix contre (dont les 4 élus de Gueux).

En outre, l'augmentation de la TOM a été rejetée par 26 voix contre.

Il est précisé que cette augmentation semblait injustifiée pour les raisons suivantes :

- une augmentation de plus de 21,42 %
- une augmentation qui ne récompense pas les efforts consentis par les usagers en matière de tri
- une augmentation qui ne prend pas en compte la réalité du budget du Sycomore qui est équilibré
- une augmentation qui va à l'encontre du principe qui avait présidé à la création du Sycomore et qui était de réduire les coûts.

Monsieur CROZAT indique qu'à l'appui de leur vote, les élus de Gueux ont demandé une prise en compte plus précise des recettes pouvant être attendues des investissements entrepris dans la ZAC de Thillois, et ont proposé un étalement des travaux d'investissement de manière à garantir l'équilibre des budgets des années à venir, sans alourdir la pression fiscale.

Il lui semble que les Conseillers Communautaires ont pris conscience de la nécessité de veiller à ne pas alourdir la pression fiscale.

Ces votes témoignent également d'une demande de concertation plus poussée. Pour l'avenir, il semble judicieux que des prévisions pluriannuelles de travaux et de recettes puissent être présentées aux Conseillers Communautaires avant le vote du budget.

Monsieur CROZAT indique que le budget a ensuite été adopté par le Conseil Communautaire.

Monsieur TROITZKY indique que la 1^{ère} pierre de la MARPA de Pargny-les-Reims a été posée en présence de nombreux officiels.

Le coût de ce projet communautaire s'élève à environ 3 millions d'euros, financés en partie par deux emprunts à 0% souscrits avec l'aide de la MSA et de la CRAM, mais aussi par des subventions.

Cette MARPA sera un bâtiment en bois qui accueillera 24 personnes.

Le prix de revient avec repas par personne est estimé à 1 300 € par mois.

Sur une demande de Monsieur le Maire, Monsieur TROITZKY indique que l'Association de Gestion de la MARPA a fait réaliser une étude de rentabilité qui semble indiquer que l'équipement sera rentable.

Monsieur RONSEAUX souhaite que ces éléments fassent l'objet d'une communication plus claire et d'une diffusion plus large.

Revenant sur l'augmentation des taux des taxes locales, Monsieur le Maire rappelle que, hors augmentation des bases, la CCCV avait déjà augmenté les taux de 9,5 % en 2009.

Avec l'augmentation votée en 2010, cela porte cette augmentation à près de 16 % en deux ans.

Monsieur DINVAUT indique que la Commission Scolaire de la CCCV s'est réunie et a décidé de prendre en compte la réfection du gymnase de l'école de Gueux en 2011 ou en 2012.

Il précise aussi que la Commission Scolaire a décidé de geler les travaux d'investissement dans les écoles n'appartenant pas à un groupe scolaire.

Madame RHONE indique que les sanitaires des écoles de Gueux sont également en très mauvais état et qu'une demande a été faite dans ce sens.

Afin que la position de la commune auprès de la CCCV reste cohérente, Monsieur le Maire souhaite que chaque demande d'investissement formulée par la commune soit désormais mieux argumentée et mieux illustrée.

IV - COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE COMMISSIONS

- **Commission Culture-Animation du 19 avril et du 3 mai 2010**

Madame RHONE présente d'abord le bilan de la brocante du 1^{er} mai qui est très satisfaisant : 380 emplacements ont été vendus.

Le changement de lieu a désarçonné plusieurs visiteurs mais a globalement été apprécié.

Le fait de placer les exposants d'un seul côté de la rue a été très apprécié, cela permettant de rendre la circulation plus fluide.

Quelques points négatifs seront à revoir pour la prochaine édition, telle que la gestion de la circulation et du stationnement des véhicules, la signalisation de la buvette...

Les commerçants de Gueux qui se sont associés à cette manifestation (Boulangerie, Une Toque Chez Vous, mais aussi le vendeur de pizza itinérant) sont satisfaits de leur participation et ont ravi les visiteurs qui ont beaucoup apprécié les plats préparés servis par Monsieur BINET.

Madame RHONE remercie très vivement tous les bénévoles qui se sont impliqués dans l'organisation de cette journée.

Concernant la Fête Patronale, Monsieur DEGODET indique qu'elle aura lieu sur le Place des Fêtes les 28 et 29 août 2010.

Les forains seront les mêmes que les années précédentes.

Le feu d'artifice est commandé.

Des animations seront proposées le samedi soir et le dimanche après-midi.

Les travaux sur la Place des Fêtes seront terminés puisque les aménagements sont en cours de réalisation. Ils permettront également d'accueillir le marché hebdomadaire sur cette même Place.

Monsieur MAGNEE et Madame RHONE signalent que la poubelle qui était sur le ponton du Lac a disparu, de même que deux poubelles prêtées par le Sycomore pour le tri sélectif lors de la Brocante.

V – DELIBERATIONS

- **Vote des subventions aux associations et conventionnement pluriannuel pour la mise à disposition des locaux.**

Monsieur DEGODET rappelle que des conventions ont été adressées aux associations locales pour l'utilisation des locaux communaux. Toutes les associations nous les ont retournées.

Il rappelle également les critères du dispositif de subvention fondé sur une aide annuelle au fonctionnement et sur des aides plus ponctuelles liées à des projets ou des investissements spécifiques.

Il passe ensuite en revue les différentes associations ayant formulé une demande de subvention.

Lors de l'examen de la demande d'ESCALES, Monsieur TROITZKY précise que l'association compte 205 adhérents dont 170 de Gueux.

Concernant Reims Initiative, Monsieur DEGODET proposait une subvention de 300 € afin de signifier l'opposition de la commune face à une augmentation de la cotisation de plus de 100 %.

Monsieur MAZEREEL rappelle qu'il s'agit d'une association qui soutient la création d'entreprise par l'octroi de prêts d'honneur. Depuis l'adhésion de la commune, trois prêts ont été accordés pour des entreprises de Gueux.

Il est finalement décidé de payer la cotisation de 500 €. Monsieur le Maire demande à pouvoir rediscuter de cette adhésion avec Monsieur MAZEREEL.

Matthieu SIRAUTL doit quitter la séance et donne pouvoir à Nicolas VIGOUR.

Concernant la demande spécifique du club de Football pour l'achat de matériel, Monsieur DEGODET précise que la proposition faite au Conseil Municipal correspond à l'achat des ballons.

Il est demandé si les communes de Thillois et Vriigny sont également sollicitées et accordent des aides.

Madame RHONE pense qu'elles sont sollicitées mais apportent peu d'aides financières.

Monsieur DEGODET précise que certaines associations devront fournir leurs comptes de 2009 avant le versement de la subvention.

Il donne lecture de la délibération qui est adoptée par 16 voix pour (Messieurs MAZEREEL et TROITZKY ne prenant pas part au vote puisqu'ils appartiennent à des associations ayant sollicité des subventions).

Cette décision fait l'objet de la délibération N°26/2010.

Monsieur TROITZKY en profite pour préciser qu'ESCALES organisera un prestigieux concert de Noël à l'Eglise Gueux, avec le Chœur Nicolas de Grigny.

- **Validation des devis du SIEM pour l'enfouissement des réseaux BT.**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du projet d'enfouissement des réseaux électriques basse tension dans la Rue de la Moufle et jusque dans la Rue du Moutier.

Il précise que ces travaux sont intégralement pris en charge par le SIEM (tranchées, câblage et raccordement), mais que la pose de l'éclairage public et le rebouchage des tranchées sont à la charge de la commune.

Il donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération N°27/2010.

- **Validation des devis de France Télécom pour l'enfouissement des réseaux de téléphonie.**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de profiter des travaux sur les réseaux électriques pour enfouir également les réseaux de téléphonie.

C'est donc ce qui a été demandé à France Télécom dans la Rue des Moëttes et l'Impasse de la Barbarie.

Les devis adressés à la commune proposent une répartition des charges entre la commune et France Télécom.

Monsieur VIGOUR demande s'il a été prévu la pose de fourreaux pour permettre le passage d'autres opérateurs.

Monsieur le Maire lui précise que cela a été envisagé mais que les finances de la commune ne lui permettent pas de prendre en charge cette opération, à son grand regret.

Il donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération N°28/2010.

- **Rétrocession d'une concession du nouveau cimetière.**

Monsieur DEGODET présente la demande d'un administré qui, à la suite d'un déménagement, demande la rétrocession de la concession qu'il avait achetée en 2009 au nouveau cimetière de Gueux.

Il donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération N°29/2010.

Monsieur RONSEAUX en profite pour signaler que l'ancien cimetière est en très mauvais état et va faire l'objet de travaux prochainement.

• **Abandon du projet de couverture d'un court de tennis existant.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation avait été lancée en vue de faire couvrir un des courts de tennis existant

à l'entrée du village. Toutefois, aucune des solutions d'aménagement proposées ne permet une intégration environnementale satisfaisante du bâtiment. Il ne paraît donc pas judicieux de poursuivre la réflexion à cet endroit.

En revanche, Monsieur le Maire propose de mener une réflexion visant à la création d'un court de tennis couvert sur une parcelle, propriété de la commune, et située en face du collège. Cette réflexion serait menée en lien avec celle visant à la création d'un gymnase sur cette même parcelle.

Il donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération N°30/2010.

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1- Election des Jurés d'Assise.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des jurés d'assise, tirés au sort parmi les personnes inscrites sur la liste électorale de la commune.

2- Point sur les travaux d'embellissement dans la commune.

Madame COLZY commence par remercier la Commission Cadre de Vie qui a fourni un travail important. Elle précise que les aménagements réalisés sont tous issus de la concertation avec la Commission.

Elle remercie également les agents techniques communaux qui ont permis la réalisation des projets d'embellissement mis en œuvre depuis l'hiver dernier.

- La Place de la liberté accueille le seul aménagement qui diffère, pour des raisons techniques et d'adaptation des végétaux, de ce qui avait été prévu par la Commission. Des graminées et de petits conifères ont été plantés autour des pierres meulières qui donnent du relief à l'ensemble.

- 477 arbustes à floraison échelonnée ont été plantés autour des bassins de rétention aux entrées du village.

- A l'école maternelle, l'ancienne haie a été arrachée, remplacée par 71 arbustes.

- Dans l'Avenue de la Gare, 35 tilleuls et 330 vivaces à floraison échelonnée ont été installés.

- Sur la nouvelle sente du circuit, 87 arbres et 37 arbustes ont été plantés. Du gazon et de la jachère fleurie viendront compléter cet aménagement.

La prochaine Commission Cadre de Vie se réunira le 20 mai pour réfléchir à l'implantation de 20 bancs dont le modèle a été choisi par la Commission.

La campagne de fleurissement estival débutera le 25 mai par la livraison des premiers plants. Les choix des couleurs et des variétés a été fait en Commission.

Monsieur VIGOUR ajoute que tous les bois de taille ont été récupérés, broyés et mis en compostage pour servir au paillage des futures plantations de manière à réaliser des économies d'eau et d'engrais.

3- Point sur les procédures de modification et de révision du POS et ouverture de l'enquête publique pour la modification du POS.

Monsieur DELAVELLE annonce que le Commissaire Enquêteur pour la modification du POS a été nommé. Il s'agit de Monsieur DESPLANQUE qui assurera plusieurs permanences au cours de l'enquête publique qui se déroulera du 14 mai au 16 juin 2010.

Les dates de permanence ainsi que l'ensemble des documents d'enquête sont disponibles et consultables en mairie.

4- Compte-rendu du CA du Collège.

Monsieur DEGODET indique que les points suivants ont été évoqués :

- les travaux du préau avancent et il a finalement été décidé d'en profiter pour procéder à une réfection totale de la cour.
- la Principale a remercié la Mairie pour le prêt de la Maison des Sports pour les sessions de formation aux 1^{er} secours.
- Pour la rentrée de septembre 2010, l'effectif sera supérieur à 600 élèves.

A la suite d'une intervention de Monsieur TROITZKY, soulignant quelques incohérences dans les travaux en cours au collège, Monsieur DEGODET précise que l'entrée du collège ne sera pas « invisible » puisqu'une loge est prévue, à côté de l'entrée, pour la concierge.

Quant à la question des toilettes, il apparaît qu'elles ne seront finalement pas fermées pendant les travaux. En revanche, en vue de la mise aux normes d'accessibilité, une étude sur l'emplacement d'un éventuel ascenseur a démontré qu'il ne pourrait se situer qu'à la place des actuelles toilettes...

Monsieur DELAVELLE intervient pour signaler qu'un rapport récemment publié mettait en avant le coût exorbitant des mises en conformités imposées aux collectivités locales, alors même que dans certains cas, l'accessibilité pourrait être garantie en assurant l'accueil des PMR au rez-de-chaussée.

5- Diagnostic CCCV sur l'assainissement : Présentation à la Communauté de Communes le 23 mars 2010.

Monsieur VIGOUR présente cette étude réalisée par le Cabinet AUSTRAL à la demande de la CCCV, et qui porte sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées des communes dépendant de la station d'épuration de MUIZON (capacité : 9 600 habitants).

Cette étude comporte un diagnostic environnemental, un diagnostic des réseaux mais aussi une programmation de travaux qui est en cours de réalisation.

Concernant les eaux usées, quelques points noirs ont été relevés et notamment les postes de Gueux-Circuit (en bas de l'Avenue de la Belle-Image) où des attaques acides ont été relevées, et de Gueux-Bois (Route Muizon) pour laquelle il a été constaté que les canalisations cassent en amont du poste de refoulement.

Plusieurs conseillers demandent si le problème des traces d'eaux usées dans le bassin du tir à l'arc a été relevé lors de l'étude.

Monsieur VIGOUR indique qu'il lui a fallu le signaler mais que finalement ce problème est intégré dans le rapport.

Toutefois, aucune décision n'a encore été prise par la CCCV à ce sujet.

Concernant les eaux pluviales, 6 grandes zones ont été identifiées pour la commune de Gueux, avec pour chaque zone un exutoire.

Les analyses effectuées n'ont pas révélé de contamination. Toutefois, Monsieur VIGOUR a encore rappelé le problème de l'exutoire du terrain de tir-à-l'arc.

L'étude fait apparaître qu'à Gueux seuls 60% des foyers sont raccordés à la station d'épuration : la commune compte en effet de nombreuses habitations anciennes comportant un assainissement individuel.

L'objectif est cependant d'atteindre un taux de 90%.

Monsieur le Maire annonce que la Communauté de Communes a accepté de prendre en charge :

- un caniveau à grille sur la Route Muizon pour éviter les inondations dans la Rue des Terres Brulées.
- un caniveau à grille Rue des Moëttes pour éviter les inondations liées aux eaux de ruissellement venant des vignes.

En complément la commune va prendre à sa charge la création d'un bassin d'infiltration sur le chemin communal situé entre les vignes et les maisons.

Il va prochainement rencontrer l'Association Foncière pour évoquer ces questions et envisager une solution plus durable aux problèmes de ruissellement dans la Route de Muizon.

6- Point sur la réflexion intercommunale sur la création d'un accueil petite enfance.

Monsieur le Maire indique que la réflexion se poursuit : il a ainsi rencontré les services de la CAF et du Conseil Général en charge de la Petite Enfance avec les maires de Muizon et de Pargny-les-Reims.

Madame RHONE indique qu'elle a participé à une rencontre organisée par la Communauté de Communes avec une société d'accueil de la Petite Enfance qui envisage de s'installer dans la ZAC de Thillois.

7- Prochaine édition des Gauseries.

Madame GIANETTA indique que le Comité rédactionnel s'est réuni et a fait le choix des articles.

Toutefois, un problème lié à la mise en page pourrait retarder la parution.

Madame GIANETTA indique donc que les annonces associatives se feront de toute façon, soit par le biais du FIG, soit par affichage.

8- Manifestations communales :

o Cérémonies du 8 mai : remise de diplômes d'honneur aux anciens combattants et hommage aux déportés résistants en présence de Mme VELLY-GEAY.

o Marche des élus le 13 mai : Monsieur DEGODET invite l'assemblée à participer massivement à cette manifestation.

Les inscriptions se feront sur place, à partir de 8h.

Cette année, la commune de Gueux offre une coupe en chocolat.

o Monsieur le Maire annonce qu'il a décidé d'autoriser la délivrance d'une autorisation buvette avec champagne 1x/an pour toutes les associations communales.

9- Questions diverses :

Monsieur TROITZKY rappelle que la commune accueillera le 15 mai prochain une manifestation « Handifoot » avec des invités et des intervenants prestigieux.

Monsieur DELAVELLE rappelle que la réunion publique annuelle se déroulera le **19 mai 2010, à 20h.**

Monsieur MAZEREEL souhaitait évoquer trois questions :

- la question du prêt des locaux communaux aux associations : Il conviendrait de communiquer rapidement aux associations sportives, et notamment à l'ACCGEA, des informations sur le lieu futur des activités (Maison des Sports) afin d'intégrer un éventuel changement de lieu dans les informations associatives pour la rentrée prochaine.

- Les tags se multiplient dans la ruelle du Lac et ailleurs dans la commune. Monsieur le Maire lui indique qu'il faudrait mobiliser les agents communaux pour lutter contre ce vandalisme et peut-être solliciter les gendarmes.

- L'orgue de l'église est en très mauvais état et présente des problèmes mécaniques mais aussi électriques.

C'est d'autant plus regrettable que c'est un instrument rare. Il a pourtant été réparé il n'y a pas si longtemps.

Monsieur le Maire propose de faire une recherche pour retrouver le facteur d'orgue qui était intervenu et lui demander de passer de nouveau. Toutefois, toutes ces réparations seront inutiles si personne ne joue régulièrement dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.

N° 26/2010 - Vote des subventions aux associations et conventionnement pluriannuel pour la mise à disposition des locaux.

Vu les critères adoptés en 2009 pour l'attribution des subventions aux associations communales,

Vu les demandes adressées en 2010 par certaines associations,

Considérant que des conventions ont été adressées aux associations bénéficiant de locaux communaux, en vue de formaliser la mise à disposition desdits locaux,

Messieurs Jean-Pierre MAZEREEL et Jean-François TROITZKY, appartenant à des associations ayant sollicité une subvention, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 16 voix pour,

DECIDE :

- de voter les montants de subvention tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la présente délibération, et pour un montant total de 37 829 €.
- d'autoriser le Maire à négocier et à signer les conventions de mise à disposition des locaux communaux.

N° 27/2010 – Effacement des réseaux électriques BT dans la Rue de la Moufle

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement du réseau électrique dans la rue de la Moufle établi par le SIEM ; ces travaux étant réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Le Conseil Municipal, après examen du projet et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique Rue de la Moufle, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

La commune s'engage de ce fait à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public sachant que ce réseau posé sur les supports BT sera déposé. Il en sera de même pour le réseau de télécommunication.

N° 28/2010 – Approbation des devis France Télécom pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques

Monsieur RONSEAU rappelle que dans le cadre de l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication dans l'Avenue Mme Eugène ROEDERER, il avait été décidé de procéder, dans le même temps, à l'effacement des réseaux dans la Rue des Moëttes et l'Impasse de la Barbarie.

Des devis complémentaires ont donc été demandés à France Télécom.

Les deux devis N°128/1 et 128/2 présentent les montants suivants :

Montants dus par la commune à France Télécom = 2 704,8 € + 2 508,96 € = 5 213,76 € HT

Montants dus par France Télécom à la commune = 1 958,4 € HT

Soit 3 255,36 € HT restant effectivement à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après examen du projet et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver les travaux d'effacement des réseaux de téléphonie dans la Rue des Moëttes et l'Impasse de la Barbarie et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants présentés par France Télécom ; les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2010.

N° 29/2010 -- Rétrocession d'une concession du nouveau cimetière.

Suite à la demande formulée par un habitant de la commune de Gueux, relative à la rétrocession à la commune de la concession n°177, avec caveau, située dans le nouveau cimetière communal, et acquise en juillet 2009 pour la somme de 1 406 €.

Le Conseil Municipal, après examen du projet et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De racheter la concession n°177 au prix d'achat initial, étant donné le peu de temps passé depuis l'achat.
- Autorise le Maire à signer l'acte de rétrocession de la concession avec caveau N°177.

N° 30/2010 - Abandon du projet de couverture d'un court de tennis existant

Monsieur le Maire rappelle que, en vue de trouver une solution à la question récurrente de la création d'un court de tennis couvert dans la commune, il avait lancé une consultation visant à réaliser une couverture sur un des courts existants.

Trois entreprises ont présenté des offres et ont été reçues en mairie lors d'une réunion de la Commission d'Appel d'Offre :

- WALTER S.A.S.
- LAFRANQUE S.A.
- SMC2 S.A.R.L.

Après consultation d'un architecte-urbaniste, il apparaît qu'aucune solution satisfaisante ne peut être apportée à la question essentielle de l'intégration paysagère d'un bâtiment sportif à l'emplacement actuel des courts de tennis, soit en entrée de village.

Monsieur le Maire propose donc d'abandonner ce projet de couverture d'un court de tennis existant et de demander à la société ASCISTE, chargée de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de gymnase, de mener une réflexion conjointe pour la création d'un court de tennis couvert sur le même site.

Le Conseil Municipal, après examen du projet et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'abandonner le projet de couverture d'un court de tennis existant, et de déclarer la consultation infructueuse,
- de donner délégation au Maire pour régler les conséquences administratives de cette décision,
- de poursuivre la réflexion sur la création d'un court de tennis couvert.